

Les rapaces protégés depuis 150 ans dans nos cieux

Dimanche 1^{er} août 1999

Les États-Unis vivent peut-être la décennie la plus prospère de ce 20^{ème} siècle. Pourtant, tous les Américains ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Les usuriers, eux, s'en frottent les mains et se remplissent les poches.

Spécialisées dans les prêts à court terme et à intérêt exorbitant, les institutions peu réglementées qui les octroient – avec des noms aussi accrocheurs que “Du Cash Vite Fait” ou “Argent facile” – fleurissent comme pâquerettes au printemps : 700 il y a sept ans, elles sont désormais près de 8000. Elles promettent la lune à leurs clients en mal de liquide. Mais elles leur font prendre le plus sûr chemin vers la faillite personnelle.

“Nous sommes votre solution”

Une voiture qui tombe en panne, et pas de quoi régler la facture ? Des milliers de dollars en frais d'hospitalisation ? “Les situations d'urgence surviennent. L'heure du loyer est arrivée. Quelles que soient les circonstances”, explique la firme “Du liquide jusqu'au jour de la paie” sur son site électronique, “nous sommes votre solution”.

Contre une commission qui varie de 15 à 30 dollars (90 à 180 francs), ces firmes prêtent 100 dollars pendant deux semaines, au terme desquelles le chèque postdaté de l'emprunteur sera encaissé, une fois son salaire tombé.

Pour le prêteur, 30 dollars pour 100 prêtés, c'est tout bénéfice. Mais pour le client, c'est, à un taux annualisé, un intérêt de 782 %. Moins cher, cependant, que les 80 dollars (près de 500 francs) dont les banques pénalisent l'émetteur d'un chèque sans provision. Aussi ces firmes trouvent-elles également une clientèle parmi la classe moyenne. Mais si l'emprunteur est dans l'incapacité de rembourser, le prêteur, toujours serviable, se fera un plaisir de proroger l'échéance, d'une semaine ou deux, au même coût de 30 dollars. Le taux des intérêts échus sur la dette initiale atteint dans certains cas jusqu'à 2000 %. Certains n'ont d'autre choix que de se tourner vers d'autres usuriers pour rembourser les intérêts du premier prêt.

Les lois contre les prêts usuraires étaient censées “protéger les indigents contre pareille cupidité”.

Mais 19 États ont déjà adopté des législations autorisant cet exercice, en fixant simplement un intérêt plafond.

Le Progrès

Les rapaces protégés depuis 150 ans dans nos cieux

Attention ! La loi a été mise en place
pour la protection intégrale des rapaces.



Usuriers

mis en examen :

La Poste

Crédit Lyonnais

Société Générale

BNP

CIC Paris

Banque Worms

Paribas

Banque Populaire

Caisse d'Épargne

CDC Trésor

F.M., Marxistes amis de Dieu – août 1999